
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance extraordinaire du budget du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 4 décembre 2018, à compter de 20h10.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert, Louis Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée des conseillers : Ghislain Beaugard et Patrick Keegan

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- Ouverture de la séance, constat de quorum

Ouverture de la séance à 20h10 et constat de quorum, tous reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-12-168

Sur la proposition du conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et constat de quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Budget 2019 – Adoption
4. Programme triennal d'immobilisation 2019, 2020 et 2021 – Adoption
5. Période de questions portant sur le budget
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

3- Adoption du Budget 2019

Monsieur le maire fait la lecture du document explicatif du budget 2019

BUDGET 2019

REVENUS	BUDGET 2019
Taxe générale	492 958 \$
Taxe de police	116 584 \$
Imposition de droits	10 350 \$
Gestion des matières résiduelles	47 952 \$
Aqueduc (entretien du réseau et consommation d'eau)	54 329 \$
Vidange fosses septiques	12 300 \$
Subvention Fonds développement des petites collectivités (chalet loisirs)	132 284 \$
Subventions amélioration réseau routier	34 883 \$
Subvention préparation aux sinistres	14 500 \$
Autres (constats, location salle, permis, intérêts...)	7 355 \$
TOTAL REVENUS :	923 495 \$
Appropriation du surplus accumulés non affectés et/ou emprunt	153 847 \$
TOTAL REVENUS ET APPROPRIATION DE SURPLUS	1 077 342 \$
DÉPENSES	
Administration générale	269 377 \$
Sécurité publique	200 580 \$
Transport	88 217 \$
Hygiène du milieu	144 630 \$
Urbanisme et aménagement du territoire	47 983 \$
Loisirs et culture	66 555 \$
Activité d'investissement : chalet des loisirs	260 000 \$
TOTAL DÉPENSES :	1 077 342 \$

<u>Taux de taxation :</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>Augmentation/</u>
Taxes générales :			
Résidentiels et 6 logements :	.4066/100\$.4066/100\$	} Aucune
Industriels :	.7243/100\$.7243/100\$	
Immeubles agricoles :	.4066/100\$.4066/100\$	
Immeubles non résidentiels :	.5583/100\$.5583/100\$	

Les taux de taxation sont présentés en cents par 100 \$ d'évaluation.

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>Augmentation</u>
Taxe de police :	.0958/100\$.0976/100\$.0018/100\$

<u>Service d'aqueduc :</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>Augmentation</u>
Entretien du réseau :	187.00\$	200.00\$	13.00\$

Ce montant est payable pour chaque entrée d'eau installée.

Fourniture d'eau :

- a) Toutes catégories d'immeubles à l'exception des exploitations agricoles enregistrées :
 - 100 premiers mètres cubes gratuits;
 - excédent aux 100 premiers mètres cubes, facturé à 0.50\$ du mètre cube.
- b) Exploitations agricoles enregistrées :
 - 100 premiers mètres cubes gratuits;
 - 50 mètres cubes additionnels au tarif de 0.50\$ du mètre cube pour la résidence;
 - Excédent du 150 mètres cubes calculé au tarif de 0.50\$ du mètre cube.

Transport, cueillette et élimination des ordures ménagères :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Immeubles résidentiels :	203.00\$	217.50\$
Immeubles industriels, commerciaux, institutionnels :	203.00\$	217.50\$
Conteneur 8 verges cube :	3 012.00\$	2 731.00\$

Vidange des boues des fosses septiques

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Immeubles industriels, commerciaux, institutionnels :	-	60.00 \$

2018-12-169

Sur la proposition du conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu d'adopter le budget 2019 tel que présenté, avec des dépenses de 1 077 342 \$, des revenus de 923 495 \$ et une appropriation de surplus accumulés non affectés et/ou emprunt de 153 847 \$.

ADOPTÉE

4- Programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 – Adoption

2018-12-170

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article n° 953.1 du code municipal ;

CONSIDERANT le caractère non obligatoire du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisation tel que déposé, à savoir :

Programme triennal d'immobilisation

Année 2019

- Construction d'un chalet des loisirs
- ▶ Coût évalué à 260 000\$
Financement : Subvention, contribution municipale et emprunt à court terme

Année 2020 :

- Voie cyclable : réalisation d'une voie cyclable « Entre deux rives »
- ▶ Coût évalué à : 50 000\$
Financement : Subventions et revenus de sources locales

Année 2021 :

- Aqueduc : contrôle de la qualité de l'eau : instruments et accessoires
- ▶ Coût évalué à : 60 000\$
Financement : Subventions et revenus de sources locales

ADOPTÉE

5- Période de questions

Monsieur le maire tient une période de questions pour les citoyens dans l'assistance.

- Aucune personne présente.

6- Clôture de la session

2018-12-171

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu que la présente session soit close à 20h15.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière